



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 36224

Texte de la question

M Jean-Marie Bockel appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur une question relative aux primes versées aux agents du cadre départemental qui optent, suite aux lois de décentralisation, pour le statut Etat. Il demande précisément dans quelles conditions et sous quelle forme les primes ou gratifications annuelles qu'ils perçoivent au titre du conseil général seront versées aux agents du cadre départemental qui, depuis la loi du 2 mars 1983, ont été mis à disposition du préfet, commissaire de la République, avant d'opter pour le statut Etat.

Données clés

Auteur : [M. Bockel Jean-Marie](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36224

Rubrique : Collectivités locales

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 539